

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PARC DE SCEAUX**  
**45 avenue Lulli 92330 SCEAUX**

Association déclarée régie par la loi du premier juillet 1901.  
Association fondée le 4 septembre 1930.

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE 2006**

La séance débute à 20 heures 30 après la signature des feuilles de présence.

L'ordre du jour comporte :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Elections au conseil d'administration
- Questions diverses

**1° RAPPORT MORAL PRESENTE PAR LA PRESIDENTE NICOLE DUTHEIL.**

Nous voici réunis pour l'Assemblée Générale de notre Association. Merci à tous d'être venus nombreux.

Nous allons bien entendu commencer par le rapport moral.

Les principales questions que nous avons examinées tout au long de l'année et plus particulièrement lors des six réunions de Bureau et quatre Conseils d'Administration, ont porté sur l'examen attentif des déclarations de travaux et des permis de construire. Nous avons par ailleurs étudié l'évolution de la circulation et du stationnement.

En ce qui concerne l'urbanisme et les violations de notre Cahier des Charges, je rappelle que deux procès contre un riverain qui agit comme promoteur, nous ont donné satisfaction.

**Il s'agit du 19 rue Paul Couderc à Sceaux**

Au tribunal administratif l'affaire est close.

Au Tribunal Civil, après le jugement au Tribunal de Grande Instance de Nanterre qui avait désigné un expert pour examiner l'escalier construit dans la zone non-aedificandi ( zone non constructible) des cinq mètres, l'affaire a été portée à la Cour d'Appel de Versailles. Cette dernière a ordonné la démolition d'une partie de l'escalier afin de satisfaire aux clauses de notre Cahier des Charges.

Dans cet arrêt du 20 février 2006, la Cour a pris position sur le caractère de « maison individuelle » et a rappelé que « l'article 17 du cahier des charges doit s'interpréter comme comportant une double interdiction : celle de morceler un terrain et donc d'y édifier plusieurs bâtiments et celles d'y édifier un immeuble comportant plusieurs habitations ». La question est donc tranchée. Conformément au Cahier des Charges , le lotissement est réservé à l'habitation individuelle.

**Et du 23 avenue Franklin Roosevelt à Sceaux**

Je rappelle que le Tribunal Administratif et la Cour Administrative d'Appel ont reconnu que nous avons raison. Ni la municipalité, ni le promoteur n'ont introduit de pourvoi au Conseil d'Etat. Le permis de construire est annulé.

D'autre part nous avons été dans l'obligation d'intenter une action au Tribunal Administratif, pour le

### **19 avenue Jean Racine à Sceaux**

Il s'agit là d'un promoteur qui a acheté un pavillon pour le transformer en appartements. Ayant déposé une simple déclaration de travaux pour une modification de clôture, alors qu'il s'agissait d'une transformation intérieure et extérieure nécessitant un permis de construire, ce promoteur agissait au mépris des règles de l'urbanisme et de celles de notre Cahier des Charges.

Un permis de construire a été malgré tout accordé ; nous avons demandé son annulation au Tribunal Administratif.

Sachez que tous ces procès sont intentés dans le but de faire respecter les clauses de notre cahier des charges. C'est à ce prix que notre lotissement continuera d'exister.

### **Sur Antony**

L'immeuble de bureaux FONCIA avenue Le Brun est maintenant occupé et pour le moment nous n'avons reçu aucune observation des riverains proches.

Conformément à la loi, le P.O.S.( Plan d'Occupation des Sols) sera transformé en P.L.U. ( Plan Local d'Urbanisme ) qui affectera toute la commune d'Antony et pour nous, le quartier de la Croix de Berny.

Je rappelle que le projet de ce P.L.U.a été présenté aux antoniens par la municipalité au cours du second trimestre 2006 dans les locaux de l'Auditorium de musique. Nous avons bien entendu écrit à Monsieur le Maire pour lui demander d'annexer à ce P.L.U. notre cahier des charges comme il l'était au P.O.S.

D'autre part nous lui avons demandé que la hauteur maximale des maisons en cas de construction, soit ramenée de 15 m à 12 m et qu'un C.O.S.de 0.5 soit établi.

Une enquête publique aura lieu à partir du 15 janvier 2007 au sujet de laquelle nous adresserons aux riverains d'Antony une circulaire.

Dans le cadre de l'application du P.L.U. s'inscrit le projet du démembrement des espaces verts du terrain de l'US Métro. Ce projet comporterait des immeubles de bureaux d'une hauteur de 28 mètres , des logements locatifs et des appartements en copropriété. Nous sommes en liaison avec plusieurs associations antoniennes qui sont concernées.

**En ce qui concerne la circulation dans le lotissement et la réduction de la vitesse** que nous demandons depuis au moins dix ans, nous avons organisé des pétitions qui ont recueilli l'adhésion de la grande majorité des riverains des avenues Le Brun et Le Notre.

Nos démarches ont eu pour conséquence une réunion organisée par la municipalité d'Antony le 6 novembre avec Patrick Devedjian notre député et par la municipalité de Sceaux le 20 novembre avec Philippe Laurent, maire de Sceaux.

Le Conseil Général a pris l'engagement de procéder aux aménagements de ces voies à partir de 2008. En même temps les maires de nos deux communes se sont engagés à mettre en « zone trente » toutes les voies du lotissement.

**A propos du bus Paladin**, nous constatons, depuis le 3 janvier 2006, date de mise en service de la ligne qui traverse le lotissement, que ce véhicule est quotidiennement vide de 6 heures 30 du matin à 9 heures 30 le soir.

Des pétitions ont montré le mécontentement des riverains face à cette ligne inutile.

Nos actions auprès des responsables de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvres sont restées sans résultats au sujet de la modification du tracé de la ligne.

**Notre journal, votre journal**, a beaucoup de succès et le prochain numéro paraîtra à la fin de l'année. Dans ce numéro, vous lirez un article sur le Château de Sceaux concernant les écuries de Colbert désormais ouvertes au public, après une restauration financée par le Conseil Général. Une boutique et un restaurant complètent l'organisation de ce lieu historique.

Des visites guidées pour une exposition temporaire sur le cheval seront proposées en décembre au public. D'autres expositions suivront. Des salles multimédia permettront de découvrir les collections du musée de l'Ile de France.

Je voudrais rendre ici hommage à Monsieur Georges Poisson qui a dirigé le domaine de Sceaux pendant quarante ans et à Madame Cécile Dupont-Logé qui suit la voie qu'il a tracé avec tenacité.

Tous les deux nous ont fait le plaisir d'être là ce soir, et nous entendrons tout à l'heure Monsieur Poisson nous parler de ses années Scéennes.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

## **2° RAPPORT FINANCIER PAR ROLAND GRIMA notre trésorier.**

Après l'exposé des comptes, Roland Grima conclut que l'année 2006 qui nous a permis d'encaisser un remboursement de la part de notre avocat, se solde par un résultat nous faisant retrouver l'avoir que nous possédions il y a quelques années. Celui-ci nous permettra de faire face, le cas échéant, à d'autres actions pour la défense de notre cahier des charges.

Je tiens à votre disposition en tant que trésorier, tous les chiffres que vous souhaiteriez connaître.

## **La cotisation reste fixée à 30 euros pour l'année 2007.**

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier.

## **3° ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Les candidats suivants ont été élus au conseil d'administration : F. FAURE,, E. THIOULOUZE, J.P. FLOT, P.PREVEL, V. ROBOREL DE CLIMENS, J. WOLFF.

## **4° QUESTIONS DIVERSES : POINTS AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSION.**

- Des suggestions sont faites à propos d'aménagements à réaliser afin de réduire la circulation dans les voies proches de la station Parc de Sceaux.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale proprement dite étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La soirée se poursuit alors avec la conférence de Monsieur Georges Poisson, Conservateur Général du Patrimoine, auteur de nombreux ouvrages sur l'architecture. Elle se termine par un buffet campagnard autour du beaujolais nouveau.